



Mairie de  
Sennecey-lès-Dijon

## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 29 juin 2021 à 19 heures 00 minutes  
Centre Polyvalent

### Présents :

M. BELLEVILLE Philippe, Mme BILLIET Agnès, Mme BONTEMPS Monique, Mme BOULEZ Sandrine, M. CAMUS Thierry, M. CHAPPERON Nicolas, M. CHEVRIAU Christophe, Mme EVE-VERAN Caroline, Mme GREGOIRE Catherine, Mme HUMBERT Patricia, M. JEOFFROY Jean-Luc, M. MAJASTRE Bertrand, Mme MARTIN Nelly, M. MARTIN Roger, M. SAUSSIER Alexandre, Mme SCHMITT Marie-Françoise, Mme TEBARI Fatima à partir du point n° 14.

### Procuration(s) :

M. MAZIER Patrice donne pouvoir à Mme GREGOIRE Catherine,  
M. SERVY Alain donne pouvoir à M. CHEVRIAU Christophe.

### Absent(s) :

### Excusé(s) :

M. MAZIER Patrice, M. SERVY Alain, Mme TEBARI Fatima (jusqu'au point n° 13).

Secrétaire de séance : Mme SCHMITT Marie-Françoise

Président de séance : M. BELLEVILLE Philippe

### 01 - Approbation du compte-rendu de la séance du 27 avril 2021

Rapporteur : Philippe BELLEVILLE, Maire

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 27 avril 2021.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

### 02 - Information du Conseil municipal conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux délégations confiées au Maire

Rapporteur : Philippe BELLEVILLE, Maire

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil municipal de l'utilisation des délégations qui lui ont été confiées par l'assemblée :

### **MARCHES PUBLICS**

#### • **Décision n°2021-010 : Plaine des Sports - Avenant n°3 au marché de travaux du lot n°1**

Un avenant n°3 a été conclu avec la société PARCS ET SPORTS (69684 CHASSIEU Cedex), titulaire du lot n°1, pour un montant global en plus-value de 8 033,33 € HT et représentant une augmentation de 0,98 % par rapport au marché d'un montant de 816 469,21 € HT. Cet avenant couvre la totalité des tranches du marché (tranche ferme relative au terrain de football, tranche optionnelle n°1 relative au Jardin d'Athlétisme, tranche optionnelle n°2 relative à l'aire de glisse et tranche optionnelle n°3 relative au forage).

### **03 - Ressources Humaines - Adaptation du tableau des effectifs**

**Rapporteur : Philippe BELLEVILLE, Maire**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la présente délibération concerne une adaptation du tableau des effectifs liée aux recrutements nécessaires au sein du service Enfance et Jeunesse.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par le Conseil municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **donne un avis favorable sur l'adaptation du tableau des effectifs ci-avant précisée et décide de :**
  - **créer un poste d'adjoint d'animation à temps non-complet à raison de 31h30 hebdomadaire ;**
  - **créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet ;**
- **précise que cette adaptation sera effective à compter du 1er août 2021 ;**
- **dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2021.**

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

### **04 - Ressources Humaines - Création d'un poste dans le cadre du dispositif "Parcours-Emploi-Compétence"**

**Rapporteur : Philippe BELLEVILLE, Maire**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre de la réorganisation communale du fait du départ prochain en retraite de deux agents, il est nécessaire de recruter un agent d'entretien des locaux à temps non-complet à raison de 22h00 hebdomadaire. Pour ce poste, il est proposé de créer un emploi issu du dispositif "Parcours-Emploi-Compétences", à compter du 12 juillet 2021 et dans les conditions ci-après précisées.

Il est précisé que ce recrutement bénéficiera d'une aide de 80 % de la part de l'Etat.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **décide de créer un poste d'agent d'entretien des locaux à compter du 12 juillet 2021 dans le cadre du dispositif « Parcours - Emploi - Compétences » ;**
- **précise que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 11 mois, éventuellement renouvelable, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention ;**
- **précise que la durée du travail est fixée à 22 heures par semaine ;**
- **indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.**

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

### **05 - Dijon Métropole - Avis du Conseil municipal sur le projet de Pacte de Gouvernance**

**Rapporteur : Philippe BELLEVILLE, Maire**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, lors de sa séance du 4 février 2021, le Conseil métropolitain a débattu sur l'intérêt d'élaborer le pacte de gouvernance institué par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (nouvel article L. 5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il précise que ce pacte permet de formaliser une méthode de gouvernance fondée sur le fonctionnement des instances et mécanismes intercommunaux avec l'objectif de « *permettre aux élus locaux de s'accorder sur le fonctionnement quotidien de leur établissement public de coopération intercommunale* » (Titre 1<sup>er</sup> Chapitre 1<sup>er</sup> de la loi du 27 décembre 2019).

Vu l'article L. 5211-11 2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 4 février 2021 ;

Vu le courrier du Président de la Métropole du 6 mai 2021 ;

Vu le projet de pacte de gouvernance ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**donne un avis favorable au projet de pacte de gouvernance transmis par Dijon Métropole et annexé au registre des délibérations.**

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

### **06 - Ecole élémentaire Roland Belleville - Attribution d'une subvention**

**Rapporteur : Caroline EVE-VERAN, Adjointe déléguée à l'Enfance, la Jeunesse et la Citoyenneté**

Madame Caroline EVE-VERAN, Adjointe au Maire déléguée à l'Enfance, la Jeunesse et la Citoyenneté, rappelle au Conseil municipal que, chaque année, la commune attribue des subventions de fonctionnement aux écoles primaires de la commune.

En complément de son soutien au strict fonctionnement des écoles, la commune peut également intervenir financièrement dans le cadre de projets spécifiques et, en particulier, lors des sorties et voyages de fin d'année.

Cette année, tout comme l'année dernière, et au regard du contexte sanitaire actuel, aucune sortie de fin d'année ne sera réalisée. Toutefois, et dans le cadre de sa labellisation "Génération 2024", l'école élémentaire Roland Belleville a souhaité marquer la fin de l'année scolaire par l'organisation d'une journée sportive qui s'est déroulée le 29 juin 2021 et qui permettait aux élèves de découvrir deux nouvelles disciplines inscrites aux Jeux Olympiques à compter de 2024 : l'escalade et le breakdance. Le coût de cette animation s'est élevée à plus de 3000 € (location d'un mur d'escalade+ initiations et interventions autour du breakdance).

Afin de soutenir le projet, il est proposé d'attribuer une subvention à la coopérative de l'école élémentaire Roland Belleville d'un montant de 1500 €. Il est précisé que le montant de cette aide proposée est prévu au budget primitif 2021 de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **souhaite apporter son soutien à l'école élémentaire ;**
- **décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1500 € à la coopérative de l'école élémentaire Roland Belleville ;**
- **dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2021.**

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

### **07 - Rentrée scolaire 2021 - Information du Conseil municipal**

**Rapporteur : Caroline EVE-VERAN, Adjointe déléguée à l'Enfance, la Jeunesse et la Citoyenneté**

Madame Caroline EVE-VERAN, Adjointe au Maire déléguée à l'Enfance, la Jeunesse et la Citoyenneté, informe le Conseil municipal qu'à la date du 4 juin 2021 (date de remontée des effectifs scolaires à l'Insepection de l'Education Nationale), 217 élèves ont été recensés dans les écoles primaires de la commune pour la rentrée de septembre 2021.

Mme EVE-VERAN indique également au Conseil municipal que la rentrée scolaire 2021-2022 sera aussi marquée :

- par le renouvellement de deux agents d'accueils périscolaires suite au départ en retraite de Mmes DUPUIS et PROST ;
- par l'entrée en vigueur du PEDT renouvelé par le Conseil municipal lors de sa séance du 27 avril 2021 ;
- par une extension des horaires d'ouverture des accueils périscolaires du matin (ouverture les lundis, mardis, jeudis et vendredis à compter de 7h15 contre 7h30 actuellement) nécessitant une modification du règlement intérieur des services d'accueils Enfance et Jeunesse (point 8 de la présente séance) ;
- par la mise en oeuvre d'un nouveau mode de paiement complémentaire pour les services Enfance et Jeunesse nécessitant une modification du règlement intérieur (point 8 de la présente séance). Désormais, pour information, les factures disposeront d'un datamatrix (code barre à 2 dimensions) qui permettra aux familles de pouvoir payer leurs factures en espèce ou carte bancaire auprès d'un buraliste ou point de contact agréé par la Direction des Finances Publics ;
- par la mise en oeuvre du projet d'équipement informatique de l'école élémentaire Roland Belleville suite à la candidature retenue de la commune à l'appel à projet Continuité Pédagogique lancé par l'Etat et dont le Conseil devra autoriser son Maire à signer la convention de financement (point 9 de la présente séance) ;
- par la mise en oeuvre d'un Espace Numérique de Travail pour l'école élémentaire Roland Belleville et ce, dans le cadre de la mise en oeuvre de l'appel à projet ci-avant précisé (point 10 de la présente séance)
- par le renouvellement de la convention de partenariat avec l'USEP Sennecey pour la mise en place d'ateliers sportifs pour les élèves des écoles primaires (point 11 de la présente séance).

#### **08 - Service Enfance et Jeunesse - Modification du règlement intérieur**

**Rapporteur :** Caroline EVE-VERAN, Adjointe déléguée à l'Enfance, la Jeunesse et la Citoyenneté

Madame Caroline EVE-VERAN, Adjointe au Maire déléguée à l'Enfance, la Jeunesse et la Citoyenneté, informe le Conseil municipal de la nécessité de procéder à des ajustements au règlement intérieur des services d'accueils Enfance et Jeunesse pour notamment :

- intégrer les nouveaux horaires des services d'accueils du matin (accueil à compter de 7h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredi contre 7h30) ;
- intégrer le nouveau moyen de paiement des factures (datamatrix) ;
- effectuer un toilettage général de ce document.

Dans ce cadre, il est donc aujourd'hui proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le projet de nouveau règlement intérieur annexé au registre des délibérations.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **approuve le projet de règlement intérieur des services Enfance et Jeunesse dénommé "Conditions d'utilisation des services périscolaires et extrascolaires primaires de la commune de Sennecey-lès-Dijon" et tel qu'il est annexé à la présente délibération;**

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

#### **09 - Appel à Projet Continuité Pédagogique - Autorisation de signature de la convention de financement**

**Rapporteur :** Caroline EVE-VERAN, Adjointe déléguée à l'Enfance, la Jeunesse et la Citoyenneté

Madame Caroline EVE-VERAN, Adjointe au Maire déléguée à l'Enfance, la Jeunesse et la Citoyenneté, rappelle au Conseil municipal que la commune a déposé sa candidature dans le cadre de l'Appel à Projet

Continuité Pédagogique lancé par l'Etat et que celle-ci a été retenue.

Ce projet comprend :

- Volet "Equiperment des écoles" : acquisition de 30 PC ultra-portables, de deux chariots de rangement, de bornes wifi débrayables et d'un serveur permettant d'herberger les données. Le coût de ce volet a été chiffré à 24 200 € TTC et bénéficiera d'une aide de l'Etat de 14 700 €.
- Volet "Ressources Numériques" : mise en oeuvre d'un espace numérique de travail pour l'école et acquisition d'une application pédagogique pour favoriser les apprentissages. Le coût de ce volet a été chiffré à 300 € TTC et bénéficiera d'une aide de l'Etat de 150 €.

Afin de finaliser ce dossier, il est alors proposé au Conseil municipal de solliciter le soutien financier de l'Etat au titre de son Appel à Projet Continuité Pédagogique et d'autoriser son Maire à signer la convention de financement à intervenir.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **approuve le projet d'équipement numérique de l'école élémentaire Roland Belleville tel qu'il est précisé ci-avant ;**
- **sollicite le soutien financier de l'Etat au titre de l'Appel à Projet Continuité Numérique;**

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

### **10 - Espace de Travail Numérique - Adhésion à la centrale d'achat de la Région Bourgogne Franche-Comté**

**Rapporteur : Caroline EVE-VERAN, Adjointe déléguée à l'Enfance, la Jeunesse et la Citoyenneté**

Madame Caroline EVE-VERAN, Adjointe au Maire déléguée à l'Enfance, la Jeunesse et la Citoyenneté, rappelle au Conseil municipal que la commune a déposé sa candidature dans le cadre de l'Appel à Projet Continuité Pédagogique lancé par l'Etat et que celle-ci a été retenue.

Elle précise que cet appel à projet contient un Volet "Ressources Numériques" qui sera notamment constitué par la mise en oeuvre d'un Espace Numérique de Travail (ENT) pour l'école et plus particulièrement celui développé à l'échelle de la Région Bourgogne Franche-Comté dénommé ECLAT-BFC. Cet ENT permettra d'avoir une interface numérique unifiée à l'échelle de toute l'école pour les relations entre l'école et les familles.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **approuve le projet de mise en oeuvre d'un Espace Numérique de Travail à l'école élémentaire Roland Belleville ;**
- **décide d'adhérer à la centrale d'achat de la Région Bourgogne Franche-Comté ;**
- **autorise son Maire à signer l'adhésion de la commune de Sennecey-lès-Dijon à la centrale d'achat de la Région Bourgogne Franche-Comté.**

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

### **11 - USEP Sennecey - Renouvellement de la convention de partenariat**

**Rapporteur : Caroline EVE-VERAN, Adjointe déléguée à l'Enfance, la Jeunesse et la Citoyenneté**

Madame Caroline EVE-VERAN, Adjointe au Maire déléguée à l'Enfance, la Jeunesse et la Citoyenneté, rappelle au Conseil municipal que, depuis 2014, un partenariat a été établi par convention avec l'association USEP de Sennecey-lès-Dijon visant à promouvoir un projet d'animations sportives sur les temps périscolaires.

Cette convention arrivant à échéance à la fin de la présente année scolaire, il est proposé au Conseil municipal de la renouveler. Cette proposition s'inscrit dans le cadre du renouvellement du Projet Educatif Territorial (PEDT) validé par l'assemblée lors de sa séance du 27 avril 2021 et marque ainsi le souhait de la commune à maintenir son engagement pour le développement des pratiques sportives en général et auprès l'association USEP de Sennecey-lès-Dijon en particulier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**approuve le projet de convention de partenariat à intervenir avec l'association USEP de Sennecey-lès-Dijon tel qu'il est annexé au registre des délibérations ;**

- **autorise son Maire à signer ladite convention et à y apporter toute modification de détail ne bouleversant pas son équilibre général ;**
- **décide de verser à l'association USEP de Sennecey-lès-Dijon une subvention annuelle calculée chaque année comme précisé ci-avant.**

**VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 17, Contre : 0, Abstention : 1)**

### **12 - Reprise des activités du CCAS - Information du Conseil municipal**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Luc JEOFFROY, Adjoint au Maire délégué à la Vie Sociale et aux Solidarités**

Monsieur Jean-Luc JEOFFROY, Adjoint délégué à la Vie Sociale et aux Solidarités, informe le Conseil municipal des orientations du Conseil d'administration du CCAS de Sennecey-lès-Dijon relatives à la reprise des activités en direction des habitants.

### **13 - Démarche d'aidants numériques - Information du Conseil municipal**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Luc JEOFFROY, Adjoint au Maire délégué à la Vie Sociale et aux Solidarités**

Monsieur Jean-Luc JEOFFROY, Adjoint délégué à la Vie Sociale et aux Solidarités, informe le Conseil municipal de la démarche d'aidants numériques initiée par la commune et le CCAS.

Cette démarche s'intègre dans le cadre du Projet Social de Territoire de la commune élaboré conjointement avec la CAF de Côte d'Or et est donc inséré dans la Convention Territoriale Globale et plus particulièrement son axe "Faciliter la dématérialisation et l'accès au numérique pour les usagers".

C'est ainsi que la commune s'est engagée auprès de Dijon Métropole pour intégrer un réseau d'Aidants Numériques en retenant 2 lieux d'accès à savoir la Mairie (2 agents) et la Médiathèque (2 agents).

Parallèlement à cette démarche métropolitaine, la commune a sollicité et obtenu l'agrément de ces deux sites auprès de l'Etat dans le cadre de son programme "Aidants Connect". "Aidants Connect" sécurise juridiquement les aidants qui accompagnent ces usagers sur les enjeux de confidentialité et de sécurité des données. Cette démarche est totalement complémentaire de celle proposée par la Métropole qui s'inscrit plus dans la formation et la gestion d'un réseau de professionnels.

### **14 - Comité Jardinots de Sennecey - Renouvellement de la convention de partenariat**

**Rapporteur : Christophe CHEVRIAU, Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, au Patrimoine et à l'Environnement**

Monsieur Christophe CHEVRIAU, Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, au Patrimoine et à l'Environnement, rappelle au Conseil municipal que, dans le cadre de ses orientations d'amélioration de son cadre de vie et de développement durable, la commune de Sennecey-lès-Dijon a aménagé un parc public paysager sur le site du bassin de rétention dit n°7.

En créant cet espace de biodiversité et de détente, la commune compte ainsi répondre à la demande des habitants en créant un parcours communal de déplacements doux, agrémentés d'espaces naturels de détente.

Dans ce cadre, la commune a installé sur ce site, en 2015, un rucher pédagogique contribuant ainsi à l'implantation d'une espèce en danger et reconnue comme indicateur de la biodiversité. Pour cela, la commune s'est rapprochée de l'association « Jardinot – Comité de Sennecey-lès-Dijon » afin de mettre en

oeuvre et de suivre ce projet et a formalisé ce partenariat par l'intermédiaire d'une convention, renouvelée en 2018, et qui est arrivée à échéance en mars 2021.

Afin de permettre la poursuite de ce partenariat pour le suivi et la gestion du rucher sur le territoire communal, il est aujourd'hui proposé de renouveler la convention dont le projet est annexé au registre des délibérations.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- approuve le projet de convention à conclure avec l'association "Comité Jardinot de Sennecey-lès-Dijon" ;
- autorise son Maire à signer la convention de partenariat avec l'association « Jardinot – Comité de Sennecey-lès-Dijon » et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détails ne remettant pas en cause son économie générale.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

### **15 - Plaine des Sports - Dénomination du nouvel espace sportif**

**Rapporteur : Christophe CHEVRIAU, Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, au Patrimoine et à l'Environnement**

Monsieur Christophe CHEVRIAU, Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, au Patrimoine et à l'Environnement, rappelle au Conseil municipal que, dans le cadre de ses orientations d'amélioration de son cadre de vie et de développement de la pratique sportive, la commune de Sennecey-lès-Dijon procède actuellement à l'aménagement de la parcelle cadastrée AB 6 comprise entre les rues du Stade, Jean Dorain et le chemin rural dit de Chevigny et connue sous le terme "Plaine des Sports".

Cet espace, d'une contenance de 71 693 m<sup>2</sup>, constitue un lieu emblématique pour la commune dans la mesure où il rassemble une grande partie de ses équipements publics. En effet, la Plaine des Sports est constituée d'un vaste espace ouvert regroupant les grands équipements culturels, sportifs et de loisirs communaux : les jardins familiaux, le verger conservatoire et le jardin des radeaux, 2 terrains de football, une aire d'athlétisme et street-workout, une aire de glisse, 2 terrains de tennis, le terrain multisport, les vestiaires sportifs, le centre de loisirs, le centre polyvalent, la médiathèque Michel Pimpie.

Situé à la jonction du tissu urbain existant et de la future ZAC des Fontaines, cet espace constitue ainsi un lieu majeur de rencontres et de loisirs permettant la consolidation et le développement du lien social. Avec l'arrivée des nouveaux habitants, il contribuera à leur intégration à la vie communale et associative.

Dans ce cadre, M. CHEVRAU propose au Conseil municipal de dénommer le nouvel espace sportif comprenant le nouveau terrain de football, la piste d'athlétisme et l'aire de street-workout comme suit :  
**Espace Sportif Paul Léveillé**

Habitant de Sennecey-lès-Dijon, Paul Léveillé (1930 – 2021) fût un citoyen actif dans le monde associatif local. La ferme où il résidait a accueilli pendant quelques années des locaux dédiés aux activités associatives pour les jeunes et moins jeunes. Mais plus que tout, Paul Léveillé était investi dans le club de football du village dès sa création, comme formateur, dirigeant ou tout simplement bénévole jusqu'à la fin de sa vie. Il fût un exemple pour plusieurs générations de sportifs et restera une figure emblématique du village.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur la dénomination des rues, places publiques et des bâtiments publics ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- décide de donner au nouvel espace sportif comprenant le terrain de football, la piste d'athlétisme et l'aire de street -workout le nom de "Espace Sportif Paul Leveillé".

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

## **16 - ZAC des Fontaines - Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC)**

**Rapporteur : Christophe CHEVRIAU, Adjoint délégué à l'Urbanisme, au Patrimoine, à l'Environnement et aux Ressources Humaines**

Monsieur Christophe CHEVRIAU rappelle au Conseil municipal que, par convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement signée le 19 novembre 2009, complétée par cinq avenants des 28 juin 2013, 17 décembre 2013, 21 décembre 2015, 6 décembre 2016 et 26 janvier 2018, la commune de Sennecey-lès-Dijon a confié à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération dijonnaise (SPLAAD) l'aménagement de la ZAC des Fontaines.

Par délibération de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 décembre 2020, la SPLAAD a décidé de modifier ses dates d'ouverture et de clôture de son exercice comptable, désormais calées sur l'année civile. Ainsi, par exception, l'exercice comptable ouvert au 1er juillet 2020 sera clôturé au 31 décembre 2020, avec une durée de 6 mois. Dans ce cadre, le Conseil Municipal réuni le 03 mars 2021 a approuvé l'avenant n°6 à la Convention de Prestations Intégrées prenant en compte les nouvelles dates d'ouverture et de clôture de l'exercice comptable de la SPLAAD.

**En conséquence, le présent compte rendu à la Collectivité porte exceptionnellement sur une période de 6 mois, du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2020.**

Conformément à l'article 17 de ladite convention publique d'aménagement et en vertu de l'article L. 1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article 10 de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 dite « loi SRU », intégré dans le Code de l'Urbanisme sous l'article L.300-5, la commune a été destinataire d'un compte-rendu financier de l'opération « ZAC des Fontaines », arrêté pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2020.

Le compte de résultat prévisionnel arrêté au 30 juin 2020 (CRAC) est annexé au registre des délibérations.

En particulier, il est précisé que la participation financière de la commune à l'opération d'aménagement reste stable par rapport au dernier bilan financier :

- Subvention globale au 30 juin 2020 : 282 086,00 €
- Subvention globale au 30 juin 2019 : 282 086,00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **approuve le compte rendu financier de l'opération ZAC des Fontaines arrêté au 31 décembre 2020.**

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

## **17 - Informations et communications diverses**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal :

- du report de l'inauguration de la Plaine des Sports, initialement prévue en juin 2021, au 4 septembre 2021. Cette décision fait suite aux difficultés d'approvisionnement du chantier du fait du contexte sanitaire et économique actuel (tension sur les matières premières et notamment le bois).
- de l'organisation, en lien avec le Comité des Fêtes, des festivités du 14 juillet 2021 qui comprendra une retraite aux flambeaux le 13 juillet au soir puis, une journée festive sur la place Saint Maurice le 14 juillet.

Monsieur le Maire fait un point sur l'agression d'une enseignante à l'école maternelle le 22 juin dernier. En premier lieu, il apporte les corrections nécessaires suite à l'article publié ce jour dans le Bien Public. En second lieu, il précise que la situation est gérée au plus près et ce, conjointement avec les services de l'Education Nationale et la Gendarmerie. Une cellule psychologique a été mise en place au sein de l'école et indique que la commune poursuivra le suivi mis en place auprès des agents. Bien entendu, la commune reste très attentive à l'évolution de la situation et agira en conséquence. L'ensemble du Conseil municipal apporte son soutien à l'enseignante.

Madame Patricia HUMBERT, conseillère municipale, informe le Conseil de l'organisation par le Comité des Fêtes de son traditionnel vide-grenier qui se tiendra le 26 septembre prochain.

Monsieur Roger MARTIN, conseiller municipal délégué à la citoyenneté, informe le Conseil :

- de la préparation, avec l'aide des commerçants, de la célébration du 10ème anniversaire du Pôle Commercial prévue en fin d'année.
- de son soutien technique auprès de l'école élémentaire pour l'organisation de divers projets d'école et notamment la captation vidéo de la pièce de théâtre et la journée olympique de ce jour.
- de la programmation, le 5 juillet prochain, d'une réunion de la commission Communication et Evènementiel (18h30).
- de la bonne dynamique du Conseil Municipal des Jeunes : 6 séances ont été organisées depuis le renouvellement de cette assemblée dont 4 en visio-conférence.
- de ses difficultés pour relancer le dispositif Participation Citoyenne auprès de la Gendarmerie.
- de la demande de l'association ANORAA visant à l'organisation d'une conférence sur le thème "le mémorial des aviateurs" et qui pourrait se dérouler en fin d'année sur la commune.

Madame Catherine GREGOIRE, Adjointe au Maire déléguée à la Culture, le Sport et la Vie Associative, informe le Conseil de la réouverture au public de la médiathèque Michel Pimpie. Depuis cette date, il est constaté une faible fréquentation. Une réflexion est en cours pour redynamiser le lieu autour d'animations et d'activités nouvelles (ludothèque par exemple).

Fait à SENNECEY-LES-DIJON  
le 30 juin 2021  
Le Maire,

*L'intégralité des délibérations est consultable en mairie aux horaires habituels d'ouverture.*